

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	RICHER Damien
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	049J7024 <i>Richer Damien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CCT TACHY ZI du bois de plantes/31 rue Louise de la Vallière 37700 - LA VILLE AUX DAMES
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S037Z081
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	29/04/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

CONTROLE COMPLET . BONNE METHODOLOGIE ET UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE CONTROLE DANS LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS ET DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

29/04/2026

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : RICHER Damien



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : CN-769-JW Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 29/11/2012 N° PV : 25108278

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25107143	06/01/2025	RAS
25107175	07/01/2025	RAS
25107194	08/01/2025	RAS
25107216	09/01/2025	RAS
25107234	10/01/2025	RAS
25107260	14/01/2025	RAS
25107293	16/01/2025	RAS
25107305	17/01/2025	RAS
25107320	20/01/2025	RAS
25107353	22/01/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : RICHER Damien



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP	CONFORME
FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.		

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : RICHER Damien



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	NON CONFORMITÉ
Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	Non concerné.	

2.3.9.4. - *Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique*

- 9.1.2 ISSUS DE SECOURS: le fonctionnement des trappes de secours doit être contrôlé en position évacuation de fumée. Ce contrôle a été réalisé sur demande de l'auditeur sans détection d'anomalie ou de défaillance.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : RICHER Damien



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



NOM DU CONTROLEUR	RICHER Damien
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	049J7024 <i>Richer Damien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CCT TACHY ZI du bois de plantes/31 rue Louise de la Vallière 37700 - LA VILLE AUX DAMES
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S037Z081
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	29/04/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

CONTROLE COMPLET . BONNE METHODOLOGIE ET UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE CONTROLE DANS LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS ET DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

29/04/2026

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : RICHER Damien



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : GK-196-CY Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 21/10/2022 N° PV : 25108276

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25107254	14/01/2025	RAS
25107334	21/01/2025	RAS
25107459	31/01/2025	RAS
25107542	07/02/2025	RAS
25107651	19/02/2025	RAS
25107683	21/02/2025	RAS
25107733	27/02/2025	RAS
25107830	10/03/2025	RAS
25107864	13/03/2025	RAS
25107889	17/03/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : RICHER Damien



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
FONCTION 14 - Contrôles supplémentaires - TMD	CONFORME	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : RICHER Damien



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 14 - Contrôles complémentaires TMD	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.